



## Décision de radiodiffusion CRTC 2006-225

Ottawa, le 8 juin 2006

### **CHUM limitée**

Vancouver (Colombie-Britannique)

*Demande 2005-0661-0*

*Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-31*

*15 mars 2006*

### **CFUN Vancouver – renouvellement de licence**

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio AM commerciale de langue anglaise CFUN Vancouver, du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 août 2013.
2. Le Conseil a reçu une intervention favorable à la présente demande ainsi qu'une intervention qui a soulevé une question qui ne s'applique pas au renouvellement de licence de CFUN.
3. La licence sera assujettie aux **conditions** énoncées dans *Nouveau formulaire de licence pour les stations de radio commerciales*, avis public CRTC 1999-137, 24 août 1999.
4. Parce que cette titulaire est régie par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et soumet des rapports au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, le Conseil n'évalue pas ses pratiques concernant l'équité en matière d'emploi.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*